

ENVIRONNEMENT • Hacquegnies/Montroeuil

Le compost ne fait pas l'unanimité

Dans le petit village de Montrœul-au-Bois, les questions autour des éventuelles nuisances d'une installation de compostage alimentent les discussions.

L'ENQUÊTE publique relative à la « demande de permis en vue d'obtenir le permis d'environnement pour l'installation d'un compostage de déchets verts à la rue Goderneau » s'est clôturée le 21 août. Dès l'apparition des affichettes jaunes informant les riverains du début de l'enquête, le « projet » a nourri les conversations tandis qu'une pétition au nom des défenseurs de l'environnement, du respect de la nature et de la santé à Montrœul – aucun lien avec le collectif local – circulait dans le village.

Déchets tournaisiens

En réalité, cela fait quatre ou cinq ans qu'une activité de compostage est menée à la limite des localités d'Hacquegnies et Montrœul. « Je traite des déchets verts, issus principalement des services de la ville de Tournai et de particuliers. Après les avoir récoltés et broyés, la firme Dufour m'amène le broyat grossier que je suis chargé d'éliminer », explique Pierre Mestdag.

Le principe très simple ressemble à celui qu'on peut appliquer dans son jardin. Afin de laisser les cycles de décomposition s'accomplir, les déchets sont entreposés sur le champ situé non loin de la ferme Mestdag. On distingue deux tas.



L'installation de compostage se situe dans les champs, à la limite des territoires de Montrœul-au-Bois et Hacquegnies. À gauche : le tas de déchets verts (5 à 600 tonnes) non traités. À droite : l'humus, le résultat final (100 tonnes environ).

CE 748529

Deux fois par an, pour en réduire la taille, on passe le contenu du monticule le plus important dans un tambour trieur. Quand un compost plus fin a été obtenu, il est stocké (le deuxième tas, plus petit), avant d'être revendu à des agriculteurs qui l'utilisent pour maintenir le taux d'humus dans leurs terres. Ce qui est trop gros est remis « en attente » sur le tas.

Cette unité de compostage – il n'est pas ici question de « dalle » – n'avait, semble-t-il, jamais posé problème jusqu'ici. Du moins, les gens incommodes n'en parlaient pas : « Bizarrement, c'est au moment même

où il a été décidé de faire des lotissements dans la rue qu'une plainte a été déposée à la Région wallonne » commente le transporteur aujourd'hui installé à Pipaix.

Pierre Mestdag a donc été prié de se mettre aux normes. C'est pourquoi il a introduit cette demande de permis. Il dit vouloir traiter par an 3000 m³ d'andains à destination agricole. Pour lui, il n'y aura pas de vibration, aucune nuisance sonore ni olfactive. « La situation à l'Ouest est idéale. Les vents dominants charrient les odeurs vers les champs » Tout juste admet-il que « deux fois par an,

quand on travaille la matière organique, ça sent pendant deux jours. » Il ne compte pas développer, mais simplement maintenir cette activité complémentaire, bloquée pour l'instant dans l'attente du permis.

Débat sur le site

Une installation de compostage est-elle incompatible avec un village qui se veut « vert » ? Les avis sont partagés.

Ainsi, la pétition a récolté une septantaine de signatures – dont un certain nombre de personnes habitant le long de la Grand-route – qui indiquent que « sous le vent, les gaz putri-

des et irritants envahissent notre environnement. Hiver comme été, il est impossible d'aérer nos demeures. » L'Écolo Jean-Paul Doeraene, s'exprimant en son nom personnel, estime qu'il y aura bien des vibrations, des nuisances olfactives tandis que l'impact paysager n'est pas à négliger.

« Les gens du quartier ne se sont jamais plaints des odeurs, déclare l'exploitant. Si des citoyens viennent construire ici, ils doivent savoir qu'ils s'installent à la campagne. Si ces personnes préfèrent respirer les gaz d'échappement... »

Certaines rumeurs font état

de la présence sur le site de déchets d'abattoir, l'écoulement de « jus » dans le ruisseau du Fécheux, l'arrivée de camions au contenu nauséabond venus de Thumaide... « Du délire pur et simple. Quand on cherche à nuire, on invente vraiment n'importe quoi », réplique Pierre Mestdag, qui ne comprend pas que l'on critique cette méthode naturelle, écologique, sans impact sur l'environnement ».

Des parents d'enfants de l'école communale se demandent enfin si le trafic des camions ne posera pas un problème de sécurité : « Si on amène cent tonnes par semaine, cela représente quatre à cinq camions, le tout sur la

même journée. Quand on trie, on fait le voyage inverse. C'est tout » se défend M. Mestdag.

La commune de Frasnes devra trancher entre deux sentiments contradictoires : d'une part, le souci de ne pas gêner les activités d'un entrepreneur local ; de l'autre, la crainte de devoir faire face, d'ici quelques années, aux doléances de nouveaux habitants du quartier en matière de trafic et/ou d'odeur.

Quelle que soit la décision de la commune, le collectif montrœulois annonce qu'il mettra bientôt en place sur son site internet (www.montrœul-au-bois.be) un espace de débat pour les villageois.

Pascal LEPOUTTE

La Commune doit se prononcer

Le prochain collège des bourgmestres et échevins de Frasnes-lez-Anvaing se prononcera lors de sa prochaine réunion sur la demande introduite par Pierre Mestdag. Après avoir instruit le dossier, la division de la Prévention et des Autorisations (DPA) de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, qui a collecté divers avis et tenu compte de l'enquête publique, a en effet adressé un rapport de synthèse le 6 octobre à l'administration communale. Ce rapport comprend un avis technique et un projet d'arrêté.

« Seul maître à bord » (les communes sont compétentes pour les dossiers de première instance en 1^{er}, 2^e et 3^e classe), le collège a vingt jours pour se prononcer, sinon c'est la proposition de la DPA qui fera office de décision.

Après avoir donné un avis favorable, la DPA aurait ensuite revu sa position. En cause essentiellement, semble-t-il, la situation de l'installation non couverte à environ 170 mètres des premières habitations, alors qu'un minimum de 500 mètres est requis. On suppose que, dans ce dossier délicat, la commune n'ira pas à l'encontre de l'avis des experts. Et refusera le permis de classe 2. L'entrepreneur aura alors le choix entre deux solutions : introduire un recours directement auprès du ministre de l'Environnement – il a sept jours pour le faire – ou travailler en régime de classe 3 (soumise à une simple déclaration et ne nécessitant pas un permis d'environnement), ce qui limiterait alors le volume de matière entreposée à 100 m³!



Équipement comprenant e.a.

- Bouton Start/Stop • 6 Airbags • Contrôle Dynamique de Stabilité (DSC) avec mode traction (DTC) • Contrôle Dynamique de Freinage (DBC), système antiblocage (ABS) et contrôle de freinage en virage (CBC) • Brake force Display, intensité lumineuse des feux stop en fonction de la force de freinage • Sécurité anti-démarrage
- Barre stabilisatrice à l'avant et à l'arrière • Pneus autorisant le roulage à plat • Avertisseur de crevaison, contrôle passif des 4 roues avec témoin lumineux • Verrouillage centralisé et alarme avec télécommande à distance • Injection à rampe commune
- Fixation ISOFIX pour sièges enfant, à l'arrière • Lève-vitres électriques avant/arrière avec fonction péage 'ouverture-fermeture' côté conducteur • Rétroviseurs extérieurs, pare-chocs et poignées dans la couleur de la carrosserie • Accoudoir central à l'avant avec compartiment de rangement • Radio BMW Business CD
- Climatisation manuelle • Boîte de vitesse à 6 rapports • Hayon arrière ouvrable en 2 parties • Ordinateur de bord
- Accoudoir central à l'arrière avec 2 porte-boissons

€ 33.050

+

Peinture métallisée offerte

€ 0

Votre avantage

€ 900

(ou même valeur en diminution d'une Line)

ou

Peinture métallisée offerte

- € 900

Option Line

€ 1.500

Peinture métallisée	€ 900
Volant en cuir	€ 190
Volant multifonctions	€ 155
Phares antibrouillard à l'avant	€ 210
Jantes en alliage léger 16" styling 156	€ 105
Climatisation automatique	€ 780
Rails de fixation au toit	€ 295
Valeur totale des options:	€ 2.635

Votre avantage Option Line € 1.135

Votre avantage peinture métallisée € 900

Prix total avec Option Line € 33.650

Votre avantage total € 2.035

Monserez s.a.
Chaussée de Mouscron 212
8511 Aalbeke
Tél. 056 43 91 91
info@monserezaalbeke.net
bmw.be
www.monserez.bmw.be

Vanneste s.a.
Chaussée de Bruxelles 190
7500 Tournai
Tél. 069 89 12 12
info@vanneste.net.bmw.be
www.vanneste.bmw.be

BMW 320d Touring.

Votre avantage avec Option Line: € 2.035.

BMW Série 3
Touring

320d

Le plaisir
de conduire

BMW Serenity Essential: l'entretien de votre BMW 320d Touring durant 4 ans ou 80.000 km (première limite atteinte) pour € 395 TVAac. BMW Financial Services vous propose des formules financières novatrices, que vous soyez particulier ou professionnel. Pour plus d'informations, renseignez-vous chez nous. Votre BMW bénéficie durant 5 ans des services de mobilité BMW Mobile Care. Plus de détails sur www.bmw.be/mobilecare

■ DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Véhicule illustré avec options. Prix TVAac au 01/09/06. Offre valable jusqu'au 30/11/06 ou jusqu'à épuisement du stock.

Informations environnementales: www.bmw.be

Consommation moyenne (l/100km) / émission CO₂ (g/km): 5,9/158